

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-13 : Marché de travaux _ Accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) _ Lot 1 : Voirie, Réseaux divers _ Avenant 1

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu l'opération de réhabilitation de 4 000 m², au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600),

Vu la Décision du Président n°2020-117 en date du 21 décembre 2020 « *Marché de travaux _ Accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) _ lot 1 : Voirie, Réseaux divers* », attribuant le marché à l'entreprise Braja Vesigne, sise 21, avenue Frédéric Mistral, à Orange, BP 50071 (84 102 Cedex),

Vu la Décision du Président n°2021-02 en date du 13 janvier 2021 « *Marché de travaux _ Accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) _ Lot 1 : Voirie, Réseaux divers _ Acte de Sous-traitance* », valant acceptation du sous-traitant, SARL Ayglon TP, sis Chemin de la Prévosse à Valréas (84600) et agrément de ses conditions de paiement,

CONSIDERANT qu'il s'avère indispensable de réaliser des travaux supplémentaires, en raison de l'augmentation de la superficie de terrassement et de la surface de voirie lourde pour l'aire de détournement initialement prévue,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 1 au lot 1 : *Voirie, Réseaux divers*, pour un montant de 26 308,00 euros HT, soit 31 569,60 euros TTC, dans le cadre du marché relatif à l'accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas, sis rue de Tourville – 84600 Valréas, portant le marché global à un montant total de 96 223.60 euros HT soit 115 468.32 euros TTC,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 02 février 2021

Le Président
Patrick ADRIEN

